

24 octobre 2006

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VALLOUREC

(Eurolist)

Par courrier du 23 octobre 2006, reçu le jour même, la société Morgan Stanley & Co International Ltd (25, Cabot Square, Canary Wharf, Londres E14 4QA, Royaume-Uni), contrôlée par Morgan Stanley, a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 16 octobre 2006, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir alors 3 147 163 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 5,94% du capital et 6,09% des droits de vote de cette société (1) ;
- en baisse, le 18 octobre 2006, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir 696 601 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 1,31% du capital et 1,35% des droits de vote de cette société (1).

Ces franchissements de seuils résultent d'opérations effectuées dans le cadre d'activités de prêt emprunt de titres.

(1) Sur la base d'un capital composé de 53 007 750 actions représentant 51 683 605 droits de vote.